

**TARIFS TAXE D'ASSAINISSEMENT ET DE RACCORDEMENT.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les tarifs pour 2017 et fixe les montants suivants :

**Taxe d'Assainissement :**

- 0,90 € le mètre cube pour l'année 2017

**Taxe de Raccordement :**

- 570 € pour l'année 2017.

**TARIFS 2017 - CIMETIERE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les tarifs pour l'année 2017 et fixe les montants suivants :

**Concession cimetière :**

**Concession trentenaire :** 240 €

**Concession cinquantenaire :** 340 €

**Concession columbarium :**

**Concession 15 ans :** 340 €

**Concession 30 ans :** 540 €

- 50 € pour toutes les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques).

**TARIFS SALLE POLYVALENTE**

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués en 2016.

A l'unanimité, les membres décident de ne pas augmenter les tarifs en vigueur, pour l'année 2017.

**TARIF POUR LE GARAGE CARAVANE DANS LE BATIMENT COMMUNAL :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir le tarif pour le garage des caravanes dans le bâtiment communal, pour l'hiver 2017/2018 et fixe le montant à 230 €.

**CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET CLUB HOUSE.**

Mr Le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué dans les projets de travaux à réaliser, la réhabilitation des vestiaires du stade municipal ainsi que la construction d'un club house.

En effet, les vestiaires sont vétustes, humides et énergivores malgré le remplacement de certaines menuiseries extérieures.

Les locaux demandent également à être mis aux normes pour les rencontres de niveau 4, afin de pouvoir recevoir plusieurs équipes en même temps.

Une étude de faisabilité de cette réalisation confiée aux services de l'ATDA a pris en compte tous ces éléments dont l'estimation s'élève à 396 000,00 € HT, avec les frais de maîtrise d'œuvre et de frais annexes (contrôle technique, étude sol...).

Après avoir entendu toutes les explications fournies par Mr Le Maire et délibéré sur le sujet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer les demandes de subventions dans la perspective de faire avancer le projet.

- auprès de l'Etat :

DETR 2017 soit 35 % du coût total soit un montant de 138 600,00 €

- auprès de la Région : soit ----- 72 200,00 €

- auprès du Conseil Départemental (30 % de 300 000,00) 90 000,00 €

- auprès de la Fédération Française de Football ----- 20 000,00 €

Le complément de financement sera assuré par un emprunt, et les fonds propres de la commune.

## **TRAVAUX DE REHABILITATION A L'EGLISE**

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué dans une précédente réunion, de faire procéder à la restauration de deux vitraux à l'église de Trézelles, et de traiter le problème de l'humidité côté chœur qui dégrade les murs.

Après avoir entendu toutes les explications fournies par Mr Le Maire et délibérer sur le sujet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer les demandes de subventions afin de faire réaliser ces travaux sur la base du devis des Ets Dagois, pour le traitement des murs, pour un montant de 11 183,71 € HT soit 13 420,45 € TTC, et du devis des Ets Gautier pour la réhabilitation de deux vitraux pour un montant de 11 882,40 € HT soit 14 258,88 € TTC.

Montant total des travaux HT 23 066,11 € HT - 27 679,33 € TTC

- auprès de l'Etat :

DETR 2017 soit 35 % du coût total, soit un montant de 8 073,00 €

- auprès du Conseil Départemental (30 %) 6 327,00 €

- auprès de la Fondation du Patrimoine et

Club des Mécènes..... 5 066,11 €

Le complément de financement sera assuré sur les fonds propres de la commune, soit 3 600,00 €.

## **CONCEPTION D'UNE PASSE A POISSONS SUR LA BESBRE**

Dans le cadre de la remise en service du Moulin de Trézelles, le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place, au niveau du barrage sur la Besbre, d'une passe à poissons permettant d'assurer la libre circulation des espèces migratrices.

Dans un premier temps, pour obtenir l'autorisation de remise en service, il est demandé de fournir un avant-projet.

Le bureau d'étude AJ Ingénierie a été contacté et a fourni un devis pour un montant de 3 700,00 € HT soit 4 440,00 € TTC.

Le conseil donne un avis favorable et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès :

- Auprès de la Région (40%) du coût total ..... 1 480,00 €

- Auprès du Département (40%) du coût total ..... 1 480,00 €

Le complément de financement sera assuré sur les fonds propres de la commune, soit 740,00 €.

## **MACHINE A LAVER A L'ECOLE.**

Le Maire informe les membres que la machine à laver installée à l'école, ne fonctionne plus et date de plus de 10 ans. Une nouvelle machine a été achetée et installée par la **Sas Socielec Jalignoise** pour un montant de **399,90 €**.

A l'unanimité, les membres décident d'inscrire cette dépense en investissement sur le budget 2017, à l'article 2188 – programme 335.

## **DELEGUE A L'ATDA.**

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale de l'Allier par convention signée en 2015, qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique aux communes adhérentes. Il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la commune.

A l'unanimité, Mr Norbert DUBOIS, a été choisi pour siéger à l'ATDA.

## **SUBVENTIONS 2017**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident d'attribuer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

- **Comité du Concours Agricole de Jaligny / B.....35,00 €**
- **Comité de Foire aux Dindes .....30,00 €**
- **Donneurs de Sang.....30,00 €**
- **Association des CATM / AFN .....30,00 €**

## **MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « Entr'Allier Besbre et Loire ».**

Le Maire informe le conseil de la mise en place de la Communauté de Communes « Entr'Allier Besbre et Loire », 44 communes et 64 délégués.

Mr Le Maire donne le résultat de l'élection qui a eu lieu le jeudi 26 janvier 2017. **Monsieur Roger Litaudon** a été élu Président de cette nouvelle structure, **14 Vice-présidents** et **4 Conseillers Délégués**. **Mr Le Maire précise qu'il a été élu Conseiller Délégué. Les membres le félicitent.**